



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة وهران للعلوم والتكنولوجيا محمد بوضياف

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA
MINISTRY OF HIGHER EDUCATION AND SCIENTIFIC RESEARCH
UNIVERSITY OF SCIENCES AND TECHNOLOGY OF ORAN MOHAMED BOUDIAF

**AVIS D'INFRUCTUOSITE
DE LA CONSULTATION N° 06/RESEAU INCENDIE/ IGCMO 2024
RELATIVE A « L'ETUDE, SUIVI ET REHABILITATION DU RESEAU INCENDIE
DU CAMPUS IGCMO DE L'USTOMB »**

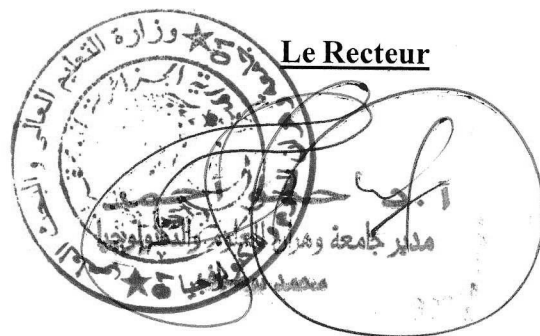
NIF : 408020000310039

Conformément aux dispositions de l'article 40 alinéa 02 du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran Mohamed Boudiaf informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis de consultation N° 06/RESEAU INCENDIE/ IGCMO 2024 relative à : « L'ETUDE, SUIVI ET REHABILITATION DU RESEAU INCENDIE DU CAMPUS IGCMO DE L'USTOMB. » que cet avis de consultation a été déclaré infructueux, pour le motif suivant :

L'entreprise n'a pas déposée les justificatifs des prix anormalement bas conformément à l'article 72 du décret présidentiel n°15-247

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance les motifs de décisions du service contractant, peuvent se rapprocher de ce service au plus tard dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de publication du présent avis sur le site de l'USTOMB. Tout soumissionnaire contestant cette décision peut introduire un recours auprès du Vice Rectorat de la Planification dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis.

Le Recteur



USTO - MB
RDPO